

COMMUNE DE VERNIER**PROJET DE MOTION**

au sens des articles 40 et suivants du règlement du Conseil municipal de Vernier

Vernier continue sa solidarité avec les victimes de la guerre en Syrie

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

Considérant la compassion avec les victimes de la guerre en Syrie exprimé par le Conseil Municipal, les autorités et la population de Vernier, par exemple par la motion M 417 – 13.12 « Vernier – solidarité avec des victimes de la guerre en Syrie » et sa mise en œuvre ;

Considérant les efforts d'intégration des migrant-e-s et réfugié-e-s fournis par la commune de Vernier, ses associations sportives et culturelles et ses habitants, y compris par le biais de la M 246 – 08.12 portant sur l'intégration des étrangers, la M 337-13.04 pour un potager urbain aux Tattes et la R 583 – 14.12 pour un cadre de vie humain pour les habitants du Foyer des Tattes.

Profondément touché par le sort de plus que 11 millions des personnes déplacées par la guerre en Syrie, soit 7.6 millions des personnes déplacées à l'intérieur de la Syrie, plus de 4 millions de personnes vivants dans des conditions souvent très difficiles au Liban (1.17 millions), en Turquie (1.8 millions) et en Jordanie (630'000) qui ont poussé plus de 300'000 personnes à entamer la route dangereuse vers l'Europe¹;

Considérant que devant la situation exceptionnelle et dramatique des réfugié-e-s, il revient également à la communauté d'accueil de faire un pas fraternel dans sa direction pour les aider à surmonter ces moments tragiques.

Exprimant sa solidarité à l'égard des victimes de ces conflits ainsi qu'à celles et ceux qui ont accueilli ces personnes en recherche d'un refuge;

Se félicitant de la volonté de la population en Suisse d'aider des réfugié-e-s syrien-en-s à se sentir bienvenu-e-s et en sécurité chez nous comme exprimé notamment par la question « Comment je peux aider ? » qu'on entend fréquemment et à laquelle asile.ge vient de répondre avec un « [Guide pratique de la solidarité](#) » à l'intention des particuliers désireux de s'engager.

Considérant les réussites des projets facilitant le contact entre des particuliers et des réfugié-e-s, comme « [MangerEnsemble](#) » ou des projets de « parrainage » ;

le Conseil municipal de Vernier

invite le Conseil administratif :

1. à informer les réfugié-e-s présent-e-s sur le territoire municipal des activités de la commune ;
2. à inviter les associations municipales à ouvrir leurs activités aux réfugié-e-s et migrant-e-s, en particulier à leurs enfants ;
3. à faciliter autant que possible le travail des associations en lien avec les réfugié-e-s et migrant-e-s, notamment en leur offrant des facilités d'accès aux salles municipales ;
4. à faciliter le contact entre la population de Vernier et les réfugié-e-s logé-e-s sur la commune, par exemple par un portail sur le site de la commune répondant à la question « Comment je peux aider des réfugié-e-s ? » mettant en lien particuliers, associations et réfugié-e-s et migrant-e-s au niveau communale (ce portail pourrait se baser sur le guide pratique de asile.ge) ;
5. à travailler avec l'Hospice général, le Conseil d'Etat et les autres communes genevoises afin de trouver des solutions d'hébergement adaptées, notamment pour les familles avec enfants venant de Syrie et d'autres zones de guerre.

Esther Schaufelberger

Martin Carnino

Xavier Chillier

Laurent Tschopp

Conseillers municipaux

Vernier, le 28 septembre 2015

¹ Chiffres de HCR et de la Commission Européens, mi-août 2015.